



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS  
Site : <http://www.sitecommunistes.org>  
Hebdo : [hebdo@sitecommunistes.org](mailto:hebdo@sitecommunistes.org)  
Courriel : [communistes@sitecommunistes.org](mailto:communistes@sitecommunistes.org)

09/05/2024

## ***Répression policière, judiciaire et médiatique*** ***Contre les défenseurs de la Palestine***

### **La répression en France ; état des lieux**

Plus de 500 plaintes ont été déposées essentiellement par 3 organisations sionistes, dont l'Organisation Juive Européenne pour « *apologie du terrorisme* » ou « *incitation à la haine* » et souvent les deux. L'utilisation de la loi scélérate de 2014 sur l'apologie du terrorisme sert de justification à ces plaintes. Et Dupont-Moretti y est allé de sa circulaire, pour enfoncer le clou et enjoindre aux différents parquets de trouver les plaintes recevables. Le garde des Sceaux s'est appuyé notamment sur un arrêt de la cour de Cassation du 27 novembre 2018 qui dit que sont constitutifs de l'apologie du terrorisme visé par l'article 421-2-5 du code pénal : « *les propos qui tendent à inciter autrui à porter un jugement favorable sur une infraction qualifiée de terroriste ou sur son auteur, même prononcés dans le cadre d'un débat d'intérêt général et se revendiquant comme participant d'un discours de nature politique* ». Il en a déduit que : « *la tenue publique de propos vantant les attaques précitées, en les présentant comme une légitime résistance à Israël, ou la diffusion publique de message incitant à porter un jugement favorable sur le Hamas ou le Djihad islamique, en raison des attaques qu'ils ont organisées, devront ainsi faire l'objet de poursuites du chef précité* ». On peut remarquer toute l'ambiguïté du propos en ce qui concerne le fait de mentionner une « *résistance légitime à Israël* » qui pourrait être criminalisée, alors que l'ONU elle-même reconnaît le droit à la lutte armée pour se défendre d'une oppression. On trouve bien, dans cette circulaire, à demi-mot, que défendre, voire évoquer l'idée d'une telle résistance est considéré comme illicite donc interdit ; c'est l'institution d'un délit d'opinion.

### **A propos du concept de terrorisme**

Or, comme dans la loi de 2014, on se garde bien de définir le concept de terrorisme. On sait que, dans l'histoire, le concept de terroriste a été utilisé par des occupants et notamment des puissances coloniales, pour désigner les opposants armés des pays occupés, afin de les diaboliser. On se souvient que les Résistants, en France, comme en Europe de l'est ou en Yougoslavie et en Grèce, étaient qualifiés de « *terroristes* » par les nazis. Ce flou entretenu autour du terme est d'autant plus important que, à l'initiative de George Bush Junior et des USA, depuis 2001, le terrorisme, jusqu'alors tenu pour un moyen d'action est devenu une idéologie. Et c'est cela qui permet d'assimiler le Hamas et DAESH, deux organisations qui n'ont pourtant rien à voir l'une avec l'autre, puisque la première défend la terre palestinienne quand la seconde est une organisation fasciste et maffieuse. Par ailleurs, on peut se poser la question de ce qui définit un acte terroriste. Ainsi, la doxa universitaire, en France, institue une « *histoire du terrorisme* » qui commencerait avec les attentats des nihilistes russes contre les membres de la famille du tsar ou ceux des anarchistes français contre des dirigeants du patronat et de l'État à la fin du XIXème siècle. Plus récemment, l'exécution par le Résistant royaliste Bonnier de la Chapelle du fasciste Darlan le 24 décembre 1942, ou celle de l'amiral fasciste espagnol Carrero Blanco par un commando de la ETA le 20 décembre 1973, ou encore celle du ministre fasciste israélien Rehavam Zeevi par un commando du FPLP le 17 octobre 2001 sont-elles des actes « *terroristes* » ? Pour les oppresseurs et les fascistes, certainement. Mais pour les antifascistes ? Nous sommes donc clairement dans l'utilisation à des fins de répression d'un concept dont le sens s'apparente de plus en plus (quand il ne s'agit pas des fascistes islamistes) à la résistance armée d'organisations engagées dans une lutte de libération ou dans une lutte contre des cibles occupant des postes majeurs dans les États impérialistes.

**Les impérialistes occidentaux veulent imposer leur point de vue au monde**

Ce que recèle aussi ce délit d'opinion et l'utilisation de ce concept douteux, c'est la volonté hégémonique au sens culturel et idéologique des impérialistes occidentaux. Quand seuls les USA, l'UE et quelques autres décident que le Hamas ou le FPLP sont des organisations « terroristes », c'est exactement comme quand nos dirigeants ou nos *media*, c'est illustré par la circulaire de Dupond-Moretti, nous disent que le Hamas ne peut être considéré comme un mouvement de résistance.

Au nom des Lumières, de Voltaire et de la « démocratie », les dirigeants impérialistes occidentaux et leurs serviteurs parent d'un habit de valeurs dites universelles (mais en réalité occidentales), ce qui n'est que l'intérêt des multinationales qu'ils servent. Ils disent le droit au nom d'Exxon, de Black Rock, de Bayer ou de la Banque Rothschild. Or le droit n'a jamais rien d'absolu, il est fonction du rapport de force. En pays capitaliste, la justice, comme la police, fait partie de ce que Lénine appelle les « forces spéciales de répression », sans lesquelles l'État s'effondrerait.

Ni l'ONU, ni la majorité des pays du monde ne font leur ce concept de terrorisme. Quand on voit comment, depuis le début, l'Union Européenne a fait de la Cour Pénale Internationale (CPI) un instrument pour discréditer et se débarrasser de ses ennemis politiques et que cette même cour n'a toujours pas émis de mandat d'arrêt contre les dirigeants sionistes, on comprend encore mieux que tout cet arsenal pseudo juridique ne sert qu'à maintenir la domination de l'impérialisme dominant et de ses alliés.

Tout cela est lié avec le mépris par lequel les media de l'UE et de France en particulier, comme les dirigeants des États, traitent les dirigeants des pays qui ne font pas partie de leur bloc. Ainsi, le héraut du journalisme de Bouygues, Darius Rochebin, de LCI, interviewant le président congolais Tsikehedi, lui cherche des poux parce qu'il continue à commercer avec la Russie. Après lui avoir vertement répondu à propos des donneurs de leçons occidentaux qui laissent Kagame (le président rwandais) mettre la main sur les richesses du Nord-Est de son pays et en massacrer la population autochtone, et sur les sanctions contre la Russie et pas contre Israël, il a cette phrase : « *Mais qui suis-je moi, pour aller juger le système Chinois et dire qu'il n'est pas démocratique ? [...] Qui suis-je pour décider que le président Poutine ne peut plus être président ?* ». Voilà des questions que les dirigeants US ou des pays de l'UE, les « *journalistes* » qui les servent, les chevaliers du droit d'ingérence ne se posent jamais.

Au nom de cette soi-disant démocratie, il faut faire taire ceux qui ne marchent pas droit, ne serait-ce qu'un peu. C'est le rôle de l'outil « apologie du terrorisme ».

## Que répriment les capitalistes et leurs fondés de pouvoir ?

Il s'agit de se demander ce qu'il est interdit de dire à propos de la Palestine et où passe le clivage. Il est licite, comme le fait Fabien Roussel, de s'en prendre au gouvernement d'extrême droite de Netanyahu, mais pas à Israël qui est un État « démocratique », puisque, même les Arabes israéliens ont le droit de vote. On peut, comme Glücksmann et EELV parler de la paix, sans trop s'étendre sur le contenu et dire que l'on défend les droits des Palestiniens. Enfin, parler de la fantomatique « solution à deux États » ne risque pas de vous conduire dans les locaux de la police antiterroriste. Déplorer l'inaction des États impérialistes occidentaux n'attire pas l'attention de la justice de classe, en revanche les accuser de complicité peut énerver la police de la pensée médiatique, tout comme l'utilisation du mot génocide.

En revanche, là où la ligne rouge est franchie, c'est quand on contextualise et donc pointe la responsabilité de l'État d'Israël. C'est sur ces sujets que la France Insoumise est ciblée. De nombreux anonymes sont visés par les plaintes des fascistes sionistes, et un certain nombre de personnalités publiques. En voici une liste non exhaustive :

— Abdel, militant anticolonialiste de Montpellier, condamné le 21 février 2024 à un an de prison avec sursis pour avoir qualifié l'attaque du 7 octobre « *d'acte héroïque* », non pas dans le nombre de morts palestiniens et israéliens qui en a malheureusement découlé, mais dans la réussite des habitants de Gaza à avoir déjoué le dispositif militaire du blocus, en perçant le mur qui les maintenait en cage depuis seize ans, en « sortant de la cage » et avoir refusé, durant son procès, l'utilisation du qualificatif « terroriste » ; il a fait appel ;

— Mohamed Makni, ancien adjoint au maire socialiste d'Echirolles (38), condamné le 26 mars 2024 à quatre mois de prison avec sursis pour avoir qualifié l'attaque du 7 octobre 2023 « *d'acte de résistance* » ; et, comme si la justice de classe ne suffisait pas, il a été exclu du Parti socialiste et privé de sa délégation d'adjoint par le maire PCF ; il a fait appel ;

— Jean-Paul Delescaut, secrétaire-général de l'Union Départementale CGT du Nord, condamné le 18 avril 2024 pour un tract évoquant la responsabilité d'Israël et disant que l'attaque du 7 octobre était une réponse à des décennies de tueries et d'oppression ; il a fait appel ;

— et toute une flopée de convocation devant la police (parfois antiterroriste) qui n'ont pas encore donné lieu à procès : le 26 mars, Sylvette Rougier, présidente de l'association « Poitiers Palestine », pour des raisons qui ne lui avaient pas été communiquées ; le 16 avril Anasse Kazib et un autre militant de « Révolution Permanente » au siège d'une unité antiterroriste pour des extraits d'un message sur les réseaux sociaux, daté du 7 octobre, disant entre autres : « *75 ans d'apartheid, d'oppressions et depuis des mois les scènes d'agressions, de répressions [...] Soutien au peuple palestinien qui est debout face à cet État sanguinaire qu'est Israël* » ; le 30 avril Rima Hassan, pour une interview au media « Le crayon » où elle aurait dit que le Hamas menait une action légitime, mais où rien n'est prouvé et Mathilde Panot, présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale, pour un communiqué du groupe datant du 7 octobre 2023, qui mettait en parallèle « *une offensive armée de forces palestiniennes* », et « *l'intensification de la politique d'occupation israélienne* ».

*Le NPA et l'association des « antifas » de « Jeune Garde » ont aussi été visés par de telles convocations.*

Le Parti Révolutionnaire Communistes n'a pas de sympathie particulière pour les organisations ainsi attaquées, mais nous combattons les atteintes à la liberté d'expression et la volonté politique de l'État capitaliste et de Macron de faire taire toute parole défendant un tant soit peu l'émancipation des Palestiniens. Avec ces poursuites, la France, en tant qu'ancienne puissance coloniale classique et toujours néocoloniale, refuse toujours de reconnaître la légitimité de la résistance armée face au colonialisme. Elle réprime donc sur son propre territoire toute forme de soutien aux luttes de libération nationale, assimilé à de l'apologie du terrorisme. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, la lutte des Palestiniens est une lutte de libération nationale, face à la dernière puissance coloniale classique, au sens des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, d'avant le processus de décolonisation. Cette guerre a donc un profil particulier, différent des guerres impérialistes et unique au monde.

Etant donné le combat que mènent le fondé de pouvoir Macron et son gouvernement, au service des capitalistes, la ligne idéologique de la puissance impérialiste française, il est logique de s'en prendre à toutes celles et tous ceux qui dénoncent la situation coloniale et le projet colonial sioniste ainsi que sa réalisation. Mais la ligne rouge qu'il ne faut pas dépasser sous peine de répression policière et judiciaire est ailleurs. Même des gens qui ne dénoncent pas vraiment l'État colonial, ni la nature coloniale du conflit sont incriminés.

C'est le cas de La France Insoumise. Ses dirigeants dénoncent la responsabilité d'Israël et cela seul suffit à les mettre sur la liste noire, en dépit du fait qu'ils acceptent le discours de la propagande israélienne sur le 7 octobre et s'accrochent au leurre de la « solution à deux États ». Toute contextualisation est hors-la-loi. Pour ne pas être inquiété par les forces spéciales de répression, il faut s'en tenir au discours convenu, comme quoi, tout ce qui se passe a commencé avec l'attaque du 7 octobre. Rima Hassan a beau adoucir son discours, en parlant du soi-disant « *droit international* », en disant à Benjamin Duhamel que, partisane de l'État unique, comme candidate elle se

rallie à la position de LFI sur les deux États, en ajoutant que cela peut être une étape (elle n'y croit pas plus que nous), ça ne passe pas. Elle reste, comme ses amis de LFI, dans le camp des pestiférés.

### **La répression contre les étudiants**

En France, comme aux États-Unis ou en Allemagne, c'est la parole étudiante pour le cessez-le-feu qui est durement réprimée. Les étudiants molestés par les forces de répression à Sciences Po Paris et Reims, à la Sorbonne ou à l'École de Journalisme de Lille demandent l'arrêt du génocide, le droit à un débat argumenté contre argument dans les universités et la remise en cause des accords avec les universités israéliennes, de plus en plus militarisées, un des soutiens les plus forts au régime sioniste.

Dans la même logique que les convocations et procès, cette parole ne peut être acceptée ni par Macron, ni par les militants sionistes. Des tas de « spécialistes », qui n'ont mis les pieds dans aucun des rassemblements étudiants nous expliquent doctement que ces étudiants n'y comprennent rien, qu'ils sont manipulés ou analphabètes ou les deux, et les *media* relaient sans aucune vérification ni mise en doute toutes les affirmations gratuites de l'UEJF (Union des Étudiants Juifs de France), une organisation sioniste, qui est au cœur du combat pour défendre la position de l'État colonial d'Israël. Sans parler des bonnes âmes de gauche qui nous disent qu'il ne faut pas se couper des universités sionistes qui seraient des foyers de résistance à Netanyahu. Or, s'il y a des étudiants qui prennent position contre Netanyahu, ce n'est pas à cause du génocide, cela peut-être au mieux contre sa politique vis-à-vis de ceux que l'on appelle les « otages » et surtout pour des raisons de politique intérieure qui n'empêchent pas d'être en accord avec lui sur la poursuite du massacre.

L'argument massue, c'est celui de l'antisémitisme. On nous rebat les oreilles avec la multiplication des actes antisémites en France, mais personne ne se demande ce qui motive ces signalements, ni quel est le degré de faux. Nul ne se demande si dans les motifs de ces signalements, on ne trouve pas simplement des déclarations antisionistes, contre l'État colonial, ce qui ne serait pas surprenant, étant donnée l'ambiance actuelle.

Pour ce qui est des universités le leitmotiv est : des étudiants juifs (pro-sionistes, ce qui n'est pas dit) seraient ou se sentiraient menacés par le mouvement propalestinien. Là encore, nous sommes dans la feuille de route de l'UEJF. Et bien sûr, il s'agit d'invisibiliser celles et ceux des étudiants juifs qui soutiennent l'émancipation du peuple palestinien.

A propos de ces menaces, parlant de ce qui se passe dans les universités US, voici ce qu'écrit Deborah Leter, militante du collectif juif antisioniste Tsedek sous le titre « *insécurité ou malaise* » : « *Lors d'une projection du film "Israelism" organisée par Tsedek le 1er avril, les réalisateurs du documentaire sur les mouvements juifs américains contre l'apartheid et l'occupation israélienne expliquent qu'être mal à l'aise, ce n'est pas la même chose que de ressentir de l'insécurité. C'est leur réponse aux Juifs américains qui perçoivent dans le mouvement de solidarité avec la Palestine une violence intrinsèque contre les Juifs et les Juives, et qui appellent à la répression de ces mobilisations, notamment sur les campus. Une répression présentée comme nécessaire pour assurer la sécurité des étudiants juifs. Pourtant, pour les réalisateurs Erin Axelman et Sam Eilertsen, les Juifs ne sont pas réellement en danger sur les campus ; en revanche, s'ils mettent en avant des opinions pro-Israël, ils et elles risquent effectivement d'être mal à l'aise. L'enchevêtrement du judaïsme et du sionisme étant au cœur de nombreux espaces communautaires juifs, il n'est pas surprenant que, pour de nombreuses personnes juives, Israël constitue une partie intégrante de leur identité. Pour les étudiants juifs sionistes, Israël incarne la figure du Juif ; par conséquent, les critiques d'Israël et les positions antisionistes sont perçues comme des menaces contre les Juifs. Et parce qu'ils et elles auraient peur, le mouvement de solidarité avec la Palestine serait forcément antisémite. Alors que la sécurité des Juifs et des Juives est utilisée comme prétexte pour écraser ce mouvement, ces analyses provenant des milieux juifs de gauche américains nous offrent un rappel important : être mal à l'aise, ce n'est pas être en danger.* ».

Le Parti Révolutionnaire Communistes soutient les luttes que mènent de nombreux étudiants en France et ailleurs pour exprimer leur solidarité avec la Palestine et leur exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, il dénonce la répression éhontée qui est la seule réponse que leur apportent l'État capitaliste et ses amis, de la ministre Retailleau qui invite (ou somme) les présidents d'universités de permettre la répression en appelant la police pour tout rassemblement au sioniste Glucksmann qui, il y a quelque jour, justifiait l'envoi de la police pour débloquer les campus occupés en solidarité avec la Palestine, en faisant fi de la franchise universitaire.

### **Pourquoi cette répression avec une telle ampleur ?**

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que si l'État et les *media* s'en prennent aussi systématiquement à LFI, qui n'est pas une organisation révolutionnaire et qui s'accroche à la pseudo « solution à deux États », avec des convocations et des interdictions de conférences, s'ils s'en prennent aussi violemment aux étudiants, parmi lesquels pourtant, il y a, à n'en pas douter, de futurs cadres de la nation, c'est que la maison brûle. En effet, dans le monde et en France, l'État sioniste perd le peu de crédit qu'il pouvait avoir sauf auprès de ses

soutiens invétérés, le génocide est une réalité reconnue de plus en plus, et les raisons liées à l'histoire de l'impérialisme et à son passé colonial du soutien de l'État français à celui des sionistes émergent de plus en plus. Dans cette situation, il n'y a qu'un choix pour les fondés de pouvoir du Capital et les véhicules de l'idéologie dominante : réprimer et le plus possible, pour dissuader les militants de la solidarité avec la Palestine de s'exprimer, et surtout, puisque cela, manifestement, ne fonctionne pas, pour les rendre inaudibles, invisibles en déformant du tout au tout leur combat.

Ce mode répressif tous azimuts n'est pas une preuve de force pour le pouvoir et ses alliés. Au contraire, il suscite la peur des Capitalistes et des petits-bourgeois qui les représentent, la peur que le mouvement s'amplifie encore, que des ruptures avec des universités sionistes soient décidées, que la nature coloniale de la guerre éclate aux yeux du plus grand nombre.

### **En conclusion**

Pendant ce temps-là, à Gaza, l'armée sioniste continue de bombarder, de massacrer. La machine sioniste continue de tuer tous ceux qu'elle estime dangereux, comme le chirurgien orthopédiste Adnan Al-Bursh, de l'hôpital Al-Shifa de Gaza, assassiné dans sa geôle israélienne le 19 avril (mais Israël n'a annoncé sa mort que le 2 mai).

Elle torture impunément tous les prisonniers et beaucoup en meurent. Ainsi, dans la matinée du 2 mai 2024, les autorités israéliennes ont renvoyé à Gaza plus de 60 prisonniers palestiniens libérés. Plusieurs d'entre eux montraient des [signes visibles de torture physique](#) infligée par les autorités israéliennes. De plus, le corps d'un prisonnier de 33 ans, Ismail Abdelbari Khader, a aussi été renvoyé à Gaza. Le docteur Marwan Al-Hems, le directeur de l'hôpital Abu Youssef Al-Najjar à Rafah, [a dit](#) : « *En examinant le corps, nous avons découvert des marques de torture sur ses poignets, ainsi que des œdèmes sur ses épaules, ses genoux et sa poitrine. Le prisonnier est mort sous la torture à l'intérieur de la prison. Nous ne savons pas s'il a eu un caillot de sang. Mais il est clair qu'il est mort à l'intérieur de la prison.* »

Les autorités israéliennes détiennent les résidents palestiniens de Gaza séparément des autres prisonniers et détenus palestiniens. Beaucoup d'entre eux sont détenus dans des camps de détention ad-hoc, administrés par l'armée, situés principalement dans le désert du Néguev au sud d'Israël. Des témoignages de prisonniers libérés indiquent que la torture infligée aux détenus de Gaza a atteint des niveaux sans précédent. Pendant leur enlèvement et leur détention, les résidents palestiniens de Gaza sont traités comme des « [animaux humains](#) », ce qui démontre que la rhétorique déshumanisante et génocidaire utilisée au plus haut niveau de l'État israélien pour caractériser les Palestiniens a été adoptée dans tous les rangs de l'armée.

Entre le 7 octobre 2023 et le 22 avril 2024, il y a eu [16 morts confirmés](#) de prisonniers et détenus palestiniens dans les prisons israéliennes, résultant de négligence médicale ou de pratiques de torture aggravée contre eux. Il est probable que **le nombre réel de Palestiniens qui sont « morts » au cours de leur détention soit bien plus élevé que les cas confirmés ne le suggèrent.** Cette affirmation est fondée sur des dizaines de témoignages de prisonniers libérés. Ces témoignages incluent des [récits](#) de détenus torturés qui ont vu d'autres compagnons détenus être battus à mort. De fait, depuis le 7 octobre 2023, non seulement les autorités israéliennes ont refusé aux avocats et aux délégués du Comité international de la Croix rouge (CIRC) toute visite aux détenus palestiniens, mais ils ont aussi refusé de fournir des informations exactes et en temps voulu sur les milliers de détenus gazaouis, y compris sur leur localisation, ainsi que sur les détenus palestiniens qui sont « morts » en étant sous leur garde.

Pour mettre fin à ces horreurs, au génocide, notre arme, c'est l'ampleur du mouvement de solidarité international. Le combat des étudiants et des défenseurs de la cause palestinienne dans le monde est juste. S'il en fallait une preuve, la répression organisée notamment en France en fournit une.

La question palestinienne, la lutte de libération nationale de son peuple doivent rester la préoccupation majeure des peuples et des travailleurs du monde. Dans ces conditions, s'il est urgent et fondamental de réclamer un cessez-le-feu immédiat et permanent, de même que l'accès libre aux humanitaires dans toute la Bande de Gaza, ou encore le retrait total des forces d'occupation de l'enclave, cela ne saurait suffire.

**C'est pourquoi, le Parti Révolutionnaire Communistes entend rassembler tous ceux qui veulent un cessez le feu immédiat pour que cesse le massacre des Palestiniens et se prononcent pour la paix. Pour nous, cela passe par le soutien aux revendications fondamentales du mouvement de libération nationale palestinien : fin immédiate de l'agression militaire sioniste, droit au retour des réfugiés et formation d'un État palestinien sur le territoire de la Palestine mandataire.**

